

Conditions générales de Vente

Les conditions générales de vente suivantes régissent les ventes en ligne de jeux-vidéo, Consoles, Films, Produits dérivés, E-cigarettes, E-liquides, Objets connectés, Accessoires, signifie la connaissance et l'acceptation entre d'une part tout client majeur et la Univers Geek, sur le site www.Univers-Geek.fr

Ces conditions générales comprennent les tarifs, le présent texte et les annexes. Sauf si elle est acceptée préalablement et par écrit par le Vendeur, aucune condition particulière ne peut prévaloir sur les Conditions Générales de Vente.

Toute condition proposée par l'Acheteur sera donc, à défaut d'acceptation expresse, inopposable au Vendeur, quel que soit le moment où elle aura pu être portée à sa connaissance.

La passation d'une commande par l'Acheteur emporte obligatoirement sa renonciation à se prévaloir de ses éventuelles Conditions Générales d'Achat ou à invoquer toute disposition contraire aux présentes Conditions.

Identification de l'entreprise

· Siège Social : La société Univers Geek est en SASU, ou le Siège Social est situé au

14 Avenue de la libération
63 000 Clermont-Ferrand

{dispensé d'immatriculation en application de l'article L 123-1-1 du code du commerce} sous le numéro 83256760600013 au RCS de Clermont-Ferrand.

· Service Client : Vous pouvez contacter le service client par courrier à l'adresse postale suivante :

Univers Geek
service client
14 Avenue de la libération
63000 Clermont-Ferrand

Vous pouvez également contacter un conseiller via l'adresse mail suivante :
serviceclients@univers-geek.fr

Commandes- Précommandes-Délais de livraison

• Les commandes sont seulement prises sur le site www.Univers-Geek.fr. Le client reconnaît et accepte les conditions générale de vente lors de sa commande

- Les commandes sont fermes et définitives et aucune annulation ou modification ne sera possible sauf acceptation écrite et préalable du Vendeur. Sauf s'il est démontré que l'annulation provient du Vendeur, les acomptes éventuellement versés resteront acquis par le Vendeur à titre de dommages et intérêts.

- Seules les commandes comportant les informations suivantes seront exécutées : date de la commande, description des produits, quantités, tarif applicable, montant total de la commande, lieu et date (jour et heure) de livraison/d'enlèvement souhaitée, .Les commandes seront livrées par transporteur, sous 3 jours ouvrés et ne pouvant dépasser 6 jours ouvrés (sous réserve de disponibilités des stocks) Ces délais de livraison sont donnés à titre indicatif. Les retards éventuels ne peuvent motiver ni indemnité, ni refus de marchandise, ni annulation de la commande. Le Vendeur s'engage à informer l'Acheteur de toute indisponibilité du produit, quelle soit temporaire ou durable, cette indisponibilité rendant sans objet tout délai de livraison. Tout non-respect des conditions de livraison par l'Acheteur entraîne le droit pour Le Vendeur de facturer à l'Acheteur le temps d'attente du transporteur.

- Les produits étant en précommande seront envoyés aux clients à la date de sortie fixée par le fournisseur et ou l'éditeur. Le décalage de la date de sortie par le fournisseur et ou l'éditeur engendrant du retard de livraison ne pourra être de la responsabilités d'Univers Geek.

- Pour être recevable, toute contestation à raison de l'état des marchandises doit avoir fait l'objet de réserves consignées sur le bordereau de livraison, signé par le réceptionnaire et contresigné par le livreur.

- Le Vendeur se réserve la possibilité de suspendre ses livraisons lors de l'apparition de tout événement de nature à révéler une diminution de la solvabilité apparente de l'Acheteur.

- Le client recevra un e-mail confirmant le traitement de sa commande

-

Logistique

- Si l'Acheteur vient charger la marchandise dans les locaux du Vendeur, le transport est effectué aux risques et périls de l'Acheteur sans aucune exception et malgré les termes de l'article sur la Clause de Réserve de Propriété. Dans le cas où la marchandise circule accompagnée de documents douaniers ou fiscaux, si ces documents ne sont pas retournés à bonne date, l'Acheteur remboursera au Vendeur toutes les sommes que le Vendeur pourrait avoir à supporter, y compris les droits et taxes. Pour préparer les commandes faisant l'objet d'un enlèvement, le Vendeur devra avoir reçu une confirmation du rendez-vous 3 jours ouvrés avant la date d'enlèvement. Les transporteurs devront respecter le protocole de sécurité en vigueur sur le site d'enlèvement. Conséquences du non-respect des conditions d'enlèvement par l'Acheteur :

- facturation d'une pénalité de quarante cinq euros par chargement pour un retard supérieur à 2 jours,

- refus des chargements pour les enlèvements sans rendez-vous ou ne correspondant pas à la date prévue dans la commande.

- Les produits à la vente sur www.Univers-Geek.fr sont conformes à la législation française et européenne en vigueur.
- Les produits présentés sur www.Univers-Geek.fr peuvent être légèrement différents des photos présentées n'étant pas contractuelles

Modalités financières

- Les tarifs en euros TTC s'entendent pour paiement à Univers Geek
- Les prix peuvent être modifiés à tout moment, alors les produits seront facturés sur la base des tarifs en vigueur au jour de la validation de la commande par le client.
- Aucun escompte n'est accordé pour paiement anticipé sauf convention expresse contraire.
- Le client effectue son paiement uniquement par carte bancaire Via PAYPAL (Visa, MasterCard, American express Cartes bleues), Univers Geek refuse tout paiement par cartes prépayés. Tout Paiement doit parvenir au Vendeur lors de la validation de la commande par le client.
- Tout non-paiement total ou partiel, à la date de paiement indiquée sur la facture implique que les produits demeurent la propriété d'Univers Geek jusqu'au paiement total de la commande par le client.
- La facture est établie au Tarif applicable à la zone géographique de livraison, en vigueur à la date de livraison. La facture est établie en fonction de la fiscalité en vigueur et sera modifiée automatiquement en cas de modification de celle-ci.
- Toute reprise acceptée par Le Vendeur ou indisponibilité du produit commandé communiquée par Le Vendeur entraînera la constitution d'un avoir au profit de l'Acheteur, cet avoir n'étant en aucun cas une acceptation par le Vendeur de quelque pénalité ou de quelque dommages et intérêts que ce soit.

•

Clause de réserve de propriété

- Toutes les marchandises restent la propriété du Vendeur jusqu'au complet paiement du prix. Il est précisé que par complet paiement du prix le Vendeur entend l'encaissement effectif du titre de paiement et non pas la remise d'un titre créant une obligation de payer.
- En cas de paiement échelonné, il n'y a de complet paiement qu'après paiement de toutes les échéances. Les reports d'échéance éventuellement accordés seront assortis de la même réserve de propriété.
- Les risques de perte ou de détérioration des biens ainsi que la responsabilité des dommages qu'ils pourraient occasionner sont transférés à l'Acheteur dès la livraison des marchandises.
- Dans tous les cas, Le Vendeur est subrogée dans les droits de l'Acheteur en ce qui concerne toutes sommes ou indemnités qui pourraient lui être dues, pour quelque raison que ce soit, et notamment d'assurance, jusqu'à due concurrence du prix des marchandises livrées et non encore payées.

•

Droit de rétractation

Conformément à l'article L 121-21 et suivants du Code de la Consommation, le client dispose d'un délai de quatorze jours pour exercer son droit de rétractation à compter de la date de réception de sa commande sans avoir à motiver sa décision

- Dans son droit de rétractation le client devra renvoyer les produits à sa charge exclusive

- Le client devra informer sur le site www.Univers-Geek.fr par le biais du menu contact auquel cas Univers Geek informera le client de la prise en compte de la rétractation, sans délai et sur un support durable.

- Une fois les conditions énumérées respectées ci-après, Univers Geek remboursera le montant total des produits commandés retournés incluant les frais de livraison payés lors de la commande, dans les quatorze jours, à la date de la réception des dits produits.

- Le client devra renvoyer ou restituer les biens à Univers Geek ou à une personne désignée par ce dernier, sans retard excessif et, au plus tard, dans les quatorze jours suivant la communication de sa décision de se rétracter conformément à l'article L. 121-21-2.

- La responsabilité du client ne peut être engagée qu'en cas de dépréciation des biens résultant de manipulations autres que celles nécessaires pour établir la nature, les caractéristiques et le bon fonctionnement de ces biens, sous réserve que Univers Geek ait informé le consommateur de son droit de rétractation, conformément au 2° du I de l'article L. 121-17.

- Le remboursement se fera en utilisant le même moyen de paiement utilisé par le client lors du paiement de la commande, sauf avis contraire par ce dernier afin d'utiliser un autre moyen de paiement à condition que celui-ci n'occasionne pas de frais pour le client. Aucun envoi en contre remboursement ne sera accepté.

- Le droit de rétractation ne peut s'appliquer aux fournitures d'enregistrements audio ou vidéo ou de logiciels informatiques et jeux-vidéos lorsqu'ils ont été descellés par le client.

-

Garanties

- Tout les produits électroniques vendus sur www.Univers-Geek.fr et conformément à la législation sont pris en compte par Univers Geek excluant une mauvaise utilisation ou un entretien inappropriés et contraire aux conseils d'entretien. Une garantie de deux ans à compter de la réception de la commande est accordée au client, excluant une mauvaise utilisation ou un entretien inappropriés et contraire aux conseils d'entretien. Celui-ci peut demander soit la réparation ou le remplacement du produit défectueux mais la décision finale appartient à Univers Geek une fois le produit soumis au SAV Univers Geek dont l'accord est indispensable avec prise en charge des frais de retour des produits concernés par Univers Geek.

- Cette garantie exclut tout dommage dû à un mauvais emploi du produit ou de l'usure normale due à son utilisation. Afin de faire valoir la garantie le client doit fournir la facture d'achat du produit ainsi que le bon de livraison,

- Le client doit faire savoir de son intention de faire jouer la garantie du produit en informant le SAV d'Univers Geek, pour ce faire le client dispose des options suivantes :

- par téléphone : 09 52 00 77 16
- Par courriel : serviceclients@univers-geek.fr
- Par courrier :

Univers Geek
SAV
14 Avenue de la libération
63000 Clermont-Ferrand

• Les conditions d'envois et d'emballage sont sous l'unique responsabilités du client en cas de non réception du colis par Univers Geek ainsi que de détérioration du produit dus a un mauvais emballage Univers Geek ne saurait être tenus pour responsable.

• Si le client ne respecte pas les conditions susmentionnées le retour sera considéré comme non conforme et la garantie ne pourrait être appliquée.

Règlement des litiges

Toute réclamation de l'Acheteur sur des sommes que le Vendeur pourrait éventuellement lui devoir à quelque titre que ce soit doit être notifiée par LRAR au plus tard 3 mois après l'année civile au titre de laquelle la somme est réclamée. A défaut, la réclamation n'est pas recevable.

En cas de différend dans l'interprétation et/ou l'exécution des présentes, il est fait attribution de juridiction au Tribunal de Commerce de Clermont-Ferrand le droit applicable étant le droit français.

Propriété industrielle et commerciale

La vente des produits ne confère aucun droit à l'Acheteur sur les marques ou signes distinctifs apposés sur ces produits.

La réalisation par l'Acheteur de tout message publicitaire ou opération promotionnelle comprenant les marques ou signes distinctifs apposés sur les produits du Vendeur est soumise à l'autorisation préalable et écrite du Vendeur.

Le Vendeur se réserve le droit de refuser la diffusion de messages publicitaires qui seraient dénigrant ou portant atteinte à ses marques.

Lors de la mise en ligne par l'Acheteur des produits du Vendeur, l'Acheteur s'engage à n'utiliser que des photos et logotypes transmis par le Vendeur, dont l'accord préalable et écrit est obligatoire.

Responsabilité et Force majeure

• La responsabilité d'Univers Geek ne saurait être retenue pour tout événement, inconvénient ou dommage inhérent à l'utilisation du réseau internet et sa responsabilité ne aurait être retenue de l'inexécution de la commande en cas de situation fortuite ou de force majeure.

•

ANNEXE 1 : RAPPEL DES TEXTES REGISSANT LA GARANTIE

- Article L121-21 du Code de la consommation : Le consommateur dispose d'un délai de quatorze jours pour exercer son droit de rétractation d'un contrat conclu à distance, à la suite d'un démarchage téléphonique ou hors établissement, sans avoir à motiver sa décision ni à supporter d'autres coûts que ceux prévus aux articles L. 121-21-3 à L. 121-21-5. Toute clause par laquelle le consommateur abandonne son droit de rétractation est nulle. Le délai mentionné au premier alinéa du présent article court à compter du jour :

1° De la conclusion du contrat, pour les contrats de prestation de services et ceux mentionnés à [l'article L. 121-16-2](#) ;

2° De la réception du bien par le consommateur ou un tiers, autre que le transporteur, désigné par lui, pour les contrats de vente de biens et les contrats de prestation de services incluant la livraison de biens. Pour les contrats conclus hors établissement, le consommateur peut exercer son droit de rétractation à compter de la conclusion du contrat.

Dans le cas d'une commande portant sur plusieurs biens livrés séparément ou dans le cas d'une commande d'un bien composé de lots ou de pièces multiples dont la livraison est échelonnée sur une période définie, le délai court à compter de la réception du dernier bien ou lot ou de la dernière pièce.

Pour les contrats prévoyant la livraison régulière de biens pendant une période définie, le délai court à compter de la réception du premier bien.

- Article L. 211-4 du Code de la consommation : Le vendeur est tenu de livrer un bien conforme au contrat et répond des défauts de conformité existant lors de la délivrance. Il répond également des défauts de conformité résultant de l'emballage, des instructions de montage ou de l'installation lorsque celle-ci a été mise à sa charge par le contrat ou a été réalisée sous sa responsabilité.

- Article L. 211-5 du code de la consommation : Pour être conforme au contrat, le bien doit :

1° Etre propre à l'usage habituellement attendu d'un bien semblable et, le cas échéant :

– correspondre à la description donnée par le vendeur et posséder les qualités que celui-ci a présentées à l'acheteur sous forme d'échantillon ou de modèle ;

-présenter les qualités qu'un acheteur peut légitimement attendre eu égard aux déclarations publiques faites par le vendeur, par le producteur ou par son représentant, notamment dans la publicité ou l'étiquetage ;

2° Ou présenter les caractéristiques définies d'un commun accord par les parties ou être propre à tout usage spécial recherché par l'acheteur, porté à la connaissance du vendeur et que ce dernier a accepté.

- Article L. 211-6 du Code de la consommation : Le vendeur n'est pas tenu par les déclarations publiques du producteur ou de son représentant s'il est établi qu'il ne les connaissait pas et n'était légitimement pas en mesure de les connaître.

- Article L. 211-7 du Code de la consommation : Les défauts de conformité qui apparaissent dans un délai de six mois à partir de la délivrance du bien sont présumés exister au moment de la délivrance, sauf preuve contraire. Le vendeur peut combattre cette présomption si celle-ci n'est pas compatible avec la nature du bien ou le défaut de conformité invoqué.

- Article L. 211-8 du Code de la consommation : L'acheteur est en droit d'exiger la conformité du bien au contrat. Il ne peut cependant contester la conformité en invoquant un défaut qu'il connaissait ou ne pouvait ignorer lorsqu'il a contracté. Il en va de même lorsque le défaut a son origine dans les matériaux qu'il a lui-même fournis.

- Article L. 211-9 du Code de la consommation : En cas de défaut de conformité, l'acheteur choisit entre la réparation et le remplacement du bien. Toutefois, le vendeur peut ne pas procéder selon le choix de l'acheteur si ce choix entraîne un coût manifestement disproportionné au regard de l'autre modalité, compte tenu de la valeur du bien ou de l'importance du défaut. Il est alors tenu de procéder, sauf impossibilité, selon la modalité non choisie par l'acheteur.

- Article L. 211-10 du Code de la consommation : Si la réparation et le remplacement du bien sont impossibles, l'acheteur peut rendre le bien et se faire restituer le prix ou garder le bien et se faire rendre une partie du prix. La même faculté lui est ouverte : 1° Si la solution demandée, proposée ou convenue en application de l'article L. 211-9 ne peut être mise en œuvre dans le délai d'un mois suivant la réclamation de l'acheteur ; 2°

Ou si cette solution ne peut l'être sans inconvénient majeur pour celui-ci compte tenu de la nature du bien et de l'usage qu'il recherche. La résolution de la vente ne peut toutefois être prononcée si le défaut de conformité est mineur.

- Article L. 211-11 du Code de la consommation : L'application des dispositions des articles L. 211-9 et L. 211-10 a lieu sans aucun frais pour l'acheteur. Ces mêmes dispositions ne font pas obstacle à l'allocation de dommages et intérêts.
- Article L211-12 du Code de la consommation : L'action résultant du défaut de conformité se prescrit par deux ans à compter de la délivrance du bien.
- Article L. 211-13 du Code de la consommation : Les dispositions de la présente section ne privent pas l'acheteur du droit d'exercer l'action résultant des vices rédhibitoires telle qu'elle résulte des articles 1641 à 1649 du code civil ou toute autre action de nature contractuelle ou extracontractuelle qui lui est reconnue par la loi.
- Article L211-14 du Code de la consommation : L'action récursoire peut être exercée par le vendeur final à l'encontre des vendeurs ou intermédiaires successifs et du producteur du bien meuble corporel, selon les principes du code civil.
- Article 1386-1 du Code civil : Le producteur est responsable du dommage causé par un défaut de son produit, qu'il soit ou non lié par un contrat avec la victime.
- Article 1386-4 du Code civil : Un produit est défectueux au sens du présent titre lorsqu'il n'offre pas la sécurité à laquelle on peut légitimement s'attendre. Dans l'appréciation de la sécurité à laquelle on peut légitimement s'attendre, il doit être tenu compte de toutes les circonstances et notamment de la présentation du produit, de l'usage qui peut en être raisonnablement attendu et du moment de sa mise en circulation. Un produit ne peut être considéré comme défectueux par le seul fait qu'un autre, plus perfectionné, a été mis postérieurement en circulation.
- Article 1386-17 du Code civil : L'action en réparation fondée sur les dispositions du présent titre se prescrit dans un délai de trois ans à compter de la date à laquelle le demandeur a eu ou aurait dû avoir connaissance du dommage, du défaut et de l'identité du producteur.
- Article 1641 du Code civil : Le vendeur est tenu de la garantie à raison des défauts cachés de la chose vendue qui la rendent impropre à l'usage auquel on la destine, ou qui diminuent tellement cet usage, que l'acheteur ne l'aurait pas acquise, ou n'en aurait donné qu'un moindre prix, s'il les avait connus.
- Article 1642 du Code civil : Le vendeur n'est pas tenu des vices apparents et dont l'acheteur a pu se convaincre lui-même.
- Article 1643 du Code civil : Il est tenu des vices cachés, quand même il ne les aurait pas connus, à moins que, dans ce cas, il n'ait stipulé qu'il ne sera obligé à aucune garantie.
- Article 1644 du Code civil : Dans le cas des articles 1641 et 1643, l'acheteur a le choix de rendre la chose et de se faire restituer le prix, ou de garder la chose et de se faire rendre une partie du prix.
- Article 1645 du Code civil : Si le vendeur connaissait les vices de la chose, il est tenu, outre la restitution du prix qu'il en a reçu, de tous les dommages et intérêts envers l'acheteur.
- Article 1646 du Code civil : Si le vendeur ignorait les vices de la chose, il ne sera tenu qu'à la restitution du prix, et à rembourser à l'acquéreur les frais occasionnés par la vente.
- Article 1647 du Code civil : Si la chose qui avait des vices a péri par suite de sa mauvaise qualité, la perte est pour le vendeur, qui sera tenu envers l'acheteur à la restitution du prix et aux autres dédommagements expliqués dans les deux articles précédents. Mais la perte arrivée par cas fortuit sera pour le compte de l'acheteur.
- Article 1648 alinéa 1 du Code civil : L'action résultant des vices rédhibitoires doit être intentée par l'acquéreur dans un délai de deux ans à compter de la découverte du vice.